



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DES ALPES-MARITIMES

Arrondissement de Grasse

**MAIRIE DE PEGOMAS**

06580

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU  
PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

**DU LUNDI 12 NOVEMBRE AU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018**

**Projet dirigé sous l'autorité de Monsieur Gilbert PIBOU, Maire de Pégomas**

Par arrêté n°171/2018 du 22 octobre 2018, le Maire de la commune de PEGOMAS a ordonné l'organisation de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Plan de Zonage d'Assainissement.

Le Plan Local d'Urbanisme permet d'élaborer un zonage des zones urbaines (8 catégories), des zones agricoles et naturelles sur le territoire communal et de prévoir un règlement spécifique à chacune de ces zones. Le Projet D'aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme est construit autour de 6 orientations générales :

- ✓ Assurer un aménagement du territoire harmonieux et durable ;
- ✓ Protéger le patrimoine naturel, agricole et forestier local et préserver et restaurer les continuités écologiques ;
- ✓ Maîtriser le développement urbain et assurer une offre en logements diversifiée favorisant une mixité sociale ;
- ✓ Pérenniser le dynamisme et l'attractivité de la commune ;
- ✓ Garantir une mobilité et un mode de vie durables ;
- ✓ Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Le plan de zonage d'assainissement communal a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 28 avril 2011. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il a été décidé d'élaborer un nouveau plan de zonage d'assainissement à partir du plan de zonage approuvé afin de le mettre à jour. Le plan de zonage d'assainissement en cours d'élaboration viendra donc remplacer le plan de zonage approuvé en 2011. Six zones d'études ont fait l'objet d'une analyse comparative des scénarios « Assainissement Collectif » / « Assainissement Non Collectif » :

- ✓ Zone 1 : La Fénerie ;
- ✓ Zone 2 : Les Carpénèdes ;
- ✓ Zone 3 : Les Sausserons ;
- ✓ Zone 4 : Les Valettes ;
- ✓ Zone 5 : Les Mitres ;
- ✓ Zone 6 : Les Tapets ;

La zone n°7 du Tabourg a été étudiée en assainissement non collectif uniquement. Différents critères ont été étudiés dont notamment pour le sol, ses caractéristiques pédologiques, hydrologiques, hydrogéologiques et topographiques ainsi que le mode de répartition de l'habitat.

Le Président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Francis-Robert ILLE, ingénieur, enseignant en retraite, en qualité de commissaire enquêteur par décision du 11 octobre 2018 n°E18000036/06.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, au 169 Avenue de Grasse **du lundi 12 novembre 2018 à 9 heures au vendredi 14 décembre 2018 à 12 heures 30**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les :

- ✓ **le lundi 12 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures 30 ;**
- ✓ **le jeudi 22 novembre 2018 de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;**
- ✓ **le mardi 27 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;**
- ✓ **le vendredi 14 décembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant s'il s'agit du projet de PLU ou du plan de zonage d'assainissement, Mairie de Pégomas – Service Urbanisme – 169 Avenue de Grasse – 06580 PEGOMAS ou par courrier électronique à : [enquetepublique@villedepegomas.fr](mailto:enquetepublique@villedepegomas.fr) avant la clôture de l'enquête publique. Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : [www.villedepegomas.com](http://www.villedepegomas.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le service urbanisme tous les matins sans rendez-vous, par voie électronique à l'adresse : [urbanisme@villedepegomas.fr](mailto:urbanisme@villedepegomas.fr), par téléphone au 04.93.42.22.22 ou par voie postale.